



Bruxelles, le 17 mai 2021
(OR. en)

8592/21

RECH 199

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	<i>Préparation du Conseil "Compétitivité" des 27-28 mai 2021</i> Renouveler l'Espace européen de la recherche - comment préparer le déploiement d'un EER ambitieux adapté à la prochaine décennie? <i>- Débat d'orientation</i>

Les délégations trouveront en annexe une note de la présidence intitulée "*Renouveler l'Espace européen de la recherche — comment préparer le déploiement d'un EER ambitieux adapté à la prochaine décennie?*" en vue du débat d'orientation qui aura lieu lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 28 mai 2021.

Renouveler l'Espace européen de la recherche - comment préparer le déploiement d'un EER ambitieux adapté à la prochaine décennie?

Introduction et informations générales

Présentation du contexte

1. En 2000, le Conseil a fixé l'objectif consistant à réaliser l'Espace européen de la recherche (EER) et en 2008, il a défini une **vision pour 2020**¹. Cette vision portait sur la dimension du marché intérieur de la recherche, notamment la mobilité transfrontière des chercheurs et l'ouverture du marché du travail aux chercheurs européens, et visait en même temps à leur offrir des structures de carrière plus favorables, qui tiennent mieux compte des besoins des familles. En ce qui concerne la dimension relative à la circulation et l'exploitation des connaissances, la vision devait promouvoir un usage optimal des droits de propriété intellectuelle associé à un libre accès à la connaissance et à l'innovation. Pour ce qui est de la structure des systèmes de recherche, il s'agissait de consolider davantage l'excellence scientifique et de mettre à disposition des installations de recherche de premier ordre.
2. **Une partie de cette vision a été mise en œuvre avec succès**, les interactions et les liens de collaboration entre les chercheurs et les communautés de recherche se renforçant dans toute l'Europe, stimulés par les programmes-cadres de l'UE pour la recherche et l'innovation (R&I) et d'autres actions de collaboration transnationales telles que les infrastructures de recherche et les initiatives de programmation conjointe. Les réseaux mis en place sont pérennes, même s'ils sont inégalement répartis à travers l'Europe, et ils ont conduit à un niveau de "systématisation" accru des systèmes nationaux de recherche au niveau européen, comme on a pu l'observer dans la littérature scientifique et comme l'a mis en évidence le Brexit lorsque l'on a pu mesurer l'impact du retrait du système britannique du système européen.

¹ Conseil de l'Union européenne, document 7652/1/08 REV1

3. Les **politiques nationales et régionales**, qui ont une réelle importance, sont interconnectées et interdépendantes à un **niveau supranational européen** qui constitue une sorte de "système des systèmes" et qui fait partie intégrante des politiques européennes communes en matière de R&I.
4. **Des valeurs et des principes européens communs** existent déjà et constituent notre éthique commune, qui est le fruit d'une collaboration et d'une concurrence intenses entre nos communautés scientifiques et technologiques. Elle se caractérise par un ensemble de normes et de procédures relativement bien harmonisées et alignées à différents niveaux, depuis la programmation de la recherche jusqu'à sa réalisation et à l'évaluation de ses résultats. Elle est loin l'époque des premiers programmes-cadres des années 80 où la culture, les langues et d'autres idiosyncrasies avaient une réelle importance et entravaient la collaboration, même dans le travail de coopération quotidien. Nous avons déjà beaucoup progressé vers l'eupéanisation de la recherche.

Le temps est-il venu d'une vision nouvelle?

5. Plus d'une décennie s'est écoulée entre le moment où a été définie la vision pour 2020 des politiques européennes en matière de R&I et où le Conseil européen s'est fixé pour ambition de réaliser l'EER d'ici 2014², et la décision prise par le trio de présidences DE-PT-SI d'aller de l'avant et de faire du **renouvellement de l'EER son objectif phare en matière de recherche et d'innovation**.
6. Depuis lors, des travaux intenses ont eu lieu entre le Conseil, les États membres et la Commission. Pour n'en donner que quelques exemples: l'avis déterminant du CEER sur *l'avenir de l'EER*³, la communication de la Commission européenne de septembre 2020 intitulée "*Un nouvel EER pour la recherche et l'innovation*"⁴, suivie des conclusions du Conseil sur *le nouvel Espace européen de la recherche*⁵ et les travaux actuellement menés par le groupe d'experts "*Forum de l'EER pour la transition*", qui a été chargé de rendre un avis sur le contenu d'un futur pacte pour la recherche et l'innovation comprenant des principes et des valeurs ainsi que d'éventuels objectifs à atteindre. Au sein de ce forum, des mesures préliminaires sont prises dans le but d'élaborer conjointement, au niveau de la programmation, un programme de priorités et d'actions thématiques et structurelles pour l'EER.

² EUCO 2/11

³ CEER 1201/20

⁴ 11400/20+ADD1

⁵ 13567/20

7. **Les objectifs** du nouvel EER énoncés dans les conclusions du Conseil de décembre 2020 ont été définis comme centrés sur les chercheurs, fondés sur des valeurs et axés sur l'excellence ainsi que sur les résultats. Les responsabilités partagées entre les États membres et la Commission ont été définies comme une dimension importante, eu égard notamment à une participation accrue des citoyens et des parties prenantes, de même qu'en matière de diversité des écosystèmes et des objectifs en termes de contribution de la recherche aux défis sociétaux mondiaux et aux autres politiques publiques.
8. Aujourd'hui, au lendemain des crises liées à la pandémie et alors que l'on commence à débattre de l'avenir de l'Europe, il est plus important que jamais de **déterminer comment la science et la technologie peuvent contribuer à cet avenir** et une **vision révisée de l'EER est absolument fondamentale**. Les enseignements tirés de la crise et l'impact de celle-ci sur les écosystèmes nationaux et européens de R&I ont été extrêmement importants à tous les niveaux et ont mis en évidence pour tous l'importance capitale que revêt la base de connaissances pour surmonter les crises ainsi que le rôle déterminant d'une collaboration ouverte, de résultats accessibles et du partage des données à travers l'Europe et au-delà.
9. Afin de relever les défis tout en conservant et en élargissant la solide base de connaissances au niveau européen, qui englobe le cycle de la connaissance depuis la recherche fondamentale jusqu'à l'utilisation sur le marché, nous devons définir une vision ainsi qu'une orientation stratégique claire pour l'avenir de l'EER au cours de la prochaine décennie. Il semble pertinent et opportun que les ministres de la recherche prennent ces éléments en compte et qu'ils intègrent les objectifs phares et les motifs de hiérarchisation des priorités au niveau de la programmation et du financement.

Comment préparer le déploiement d'un EER ambitieux adapté à la prochaine décennie

10. Bien qu'il existe un consensus sur le renouvellement de l'EER, sur la nécessité d'attirer et de retenir les meilleurs talents pour la recherche et sur la nécessité de continuer à promouvoir les instituts de recherche et d'intensifier les financements, l'achèvement du marché intérieur de la recherche est un objectif qui reste à atteindre, malgré les avancées majeures déjà réalisées. Au nombre de ces avancées figuraient des mécanismes et des moyens (législation non contraignante) qui restent largement valables mais doivent être étendus et renforcés, notamment pour promouvoir l'égalité des chances pour tous, notamment entre les hommes et les femmes, pour développer en permanence et diffuser les principes de la science ouverte et les infrastructures nécessaires pour les soutenir, ou encore pour développer le réseau des infrastructures européennes (ESFRI) qui coordonne la stratégie européenne pour les infrastructures figurant dans les feuilles de route.

11. Pourtant, il faut encore développer et achever un marché intérieur à part entière pour les chercheurs, et notamment ses conditions-cadres. La **carrière de chercheur** et l'**évaluation de la recherche** en sont des éléments essentiels. Un pas dans cette direction a été franchi avec l'approbation attendue des conclusions du Conseil sur "l'approfondissement de l'espace européen de la recherche: offrir aux chercheurs des carrières et des conditions de travail attrayantes et durables et faire de la circulation des cerveaux une réalité", puisque pour la première fois nous adoptons une approche systémique globale axée sur les chercheurs qui associe les différents instruments et politiques qui y contribuent, tout en respectant les différents niveaux de compétences ainsi que l'autonomie des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur. Comme indiqué dans les conclusions du Conseil qui doivent être approuvées, il est essentiel d'élaborer un cadre européen pour les carrières scientifiques et de faire de la circulation des cerveaux une réalité, en identifiant les causes des flux inégaux de chercheurs et en s'attaquant à cette inégalité, ainsi qu'en promouvant un système d'observation et de suivi des carrières dans la recherche et de la circulation des cerveaux.

12. Selon cette nouvelle approche, les chercheurs sont des professionnels hautement qualifiés et mobiles auxquels il convient d'offrir des possibilités et des conditions-cadres en vue de carrières de recherche adéquates, durables et interopérables. Bien que les conclusions du Conseil prévoient un cadre et une orientation stratégique contribuant dans une large mesure à la réalisation de l'objectif du marché unique, un certain nombre d'outils et de méthodes doivent encore être mis au point afin de compléter le cadre conceptuel et méthodologique permettant de créer un marché pleinement opérationnel englobant l'UE, les États membres et les régions.

13. En ce qui concerne la **production des connaissances**, l'approche de l'Union repose sur la recherche collaborative, ancrée dans les réseaux d'excellence dans le domaine de la science et de la technologie répartis à travers l'Europe, ce qui permet en même temps de créer une masse critique et de réduire les doubles emplois. Dans la production des connaissances, la recherche fondamentale constitue un socle de base qu'il convient de conserver et de renforcer dans toute l'Europe, dans la mesure du possible en interaction et en lien avec les initiatives entrepreneuriales. En outre, les réseaux collaboratifs doivent encore acquérir une identité plus forte en Europe et une meilleure visibilité à l'échelle mondiale. Nous devons veiller à ce que notre approche inclusive de la construction de l'excellence offre le plus haut degré de reconnaissance aux chercheurs et innovateurs européens, de sorte qu'aucune région européenne ne soit laissée de côté. Cet objectif pourrait être atteint au moyen d'une série de mesures de soutien préservant la flexibilité et la liberté académique requises. Ces réseaux de chercheurs et d'institutions devraient être les premiers bénéficiaires d'un marché unique de la recherche efficace, inclusif et pleinement opérationnel, dans la mesure où leurs ressources et leur réservoir de talents fonctionnent de manière harmonieuse.
14. Pour ce qui est de la concrétisation de la vision, des buts et des objectifs dans les **processus de mise en œuvre/de programmation**, il importe de comprendre les scénarios possibles concernant les modes de collaboration et la marche à suivre qui ont été appliqués au cours des différentes phases du processus européen. L'une des solutions consiste à renforcer notre **partenariat** dans les domaines stratégiques ou structurels, dans le cadre duquel les États membres continueraient de coordonner leurs programmes et leurs priorités avec les initiatives au niveau de l'UE (partenariats et missions européens, feuilles de route ESFRI) en appliquant la méthode ouverte de coordination. Une autre possibilité complémentaire consisterait à **faire progresser notre intégration** au-delà des outils communs actuels soutenus par le programme-cadre (CER et CEI) et à étendre cette approche intégrée à d'autres structures ou plateformes que l'Union pourrait mettre en place pour permettre aux acteurs européens d'accéder à des possibilités communes et d'unir et de conjuguer leurs efforts sans heurts, en s'engageant vers un marché unique de la recherche plus intégré et inclusif.

Questions

1. Comment les ministres envisagent-ils la contribution des politiques en matière de recherche et d'innovation à l'avenir de l'Europe et quelle serait leur vision pour 2030, notamment en ce qui concerne le renouvellement de l'Espace européen de la recherche?
 2. La réalisation, d'ici à 2030, du marché unique des chercheurs et de la connaissance — doté des conditions-cadres et des normes adéquates — devrait-elle être l'un des objectifs de la nouvelle vision pour ce qui est des chercheurs, des organismes de recherche, des bailleurs de fonds et du mécanisme et des organismes de régulation?
 3. Cette vision pouvant être concrétisée de plusieurs manières, quelles sont, selon les ministres, les modalités, les procédures et les mécanismes les plus adaptés pour préparer le déploiement de l'EER?
-